

## **FINANCES**

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune de Polignac pour l'année 2016 ont été votés à l'unanimité. La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 319 836.97 euros et la section d'investissement a eu un déficit de 72 570.63 euros. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'affecter l'ensemble de l'excédent de fonctionnement de 2016 à la section d'investissement du budget primitif de 2017.

Pour la section dépense de fonctionnement l'aide à l'enseignement privé a été votée à la majorité 21 pour et 1 abstention. Cette aide a été fixée à 972.47 euros par élève soit pour les 98 élèves de l'école privée Sainte-Jeanne d'Arc un montant total de 95 302.06 euros.

Par ailleurs, le montant des subventions votées à l'unanimité versées aux associations s'élève à 17 273.20 euros. Il a été souligné que deux associations Polignacoises ont choisi cette année de ne pas effectuer de demande d'aide.

Les taux d'imposition ont été votés à l'unanimité. Cette année les taux d'impositions ont connu une diminution et sont fixés de la manière suivante : taxe d'habitation passe de 11.63 à 10.91, le foncier bâti passe de 16.74 à 15.97 et le foncier non bâti passe de 62.86 à 54.22.

Suite à ces délibérations le budget primitif 2017 de la commune de Polignac a été voté à l'unanimité en équilibre en section de fonctionnement pour 2 023 860.00 euros et en section d'investissement pour 1 370 765.00 euros. Les plus gros postes de dépenses d'investissement inscrits au budget 2017 portent sur :

- Le Programme d'Aménagement Paysager et Urbain du Bourg de Polignac 2<sup>ème</sup> génération pour 348 766.24 euros de dépenses (travaux) et un peu plus de 232 900 euros de recette,
- La fin des travaux de la billetterie pour une dépense de 12 809.74 euros,
- La mise en sécurité de la Maison Communale pour une dépense de 72 000 euros et des recettes d'un montant de 17 000 euros
- La voirie de la Plaine de Rome pour 60 000 euros de dépenses et environ 47 000 euros de recettes
- La rénovation des courts de tennis pour une estimation de 70 000 euros de dépenses et environ 32 000 euros de recettes.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le plan de financement pour la mise en sécurité des falaises de la forteresse suite à la chute d'un bloc rocheux. Le coût total des travaux est estimé à 11 502.00 euros. L'Etat a été sollicité pour une subvention de 4 792.00 euros.

La poursuite de l'aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH communautaire a été reconduite à l'unanimité pour une année supplémentaire. Cette aide permet aux bâtiments d'habitation et leurs annexes du bourg de bénéficier d'une participation de la commune d'un montant maximum de 2 000 euros en faveur du ravalement des façades.

Les extensions d'éclairage public sur Marminhac et Marnhac ont été votées à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

L'actualisation des indemnités des élus suite à l'évolution du décret a été votée à l'unanimité.

L'assemblée a voté à l'unanimité le renouvellement d'un contrat en CAE au service technique de la commune pour une durée d'un an à raison de 26 heures par semaine.

### **ADMINISTRATIF**

La désignation de Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX comme représentant au Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a été votée à l'unanimité.

### **URBANISME**

Le bilan de concertation et l'arrêt du projet de révision allégée du PLU de Polignac ont été votés à l'unanimité.

### **MOBILIER/IMMOBILIER**

Les démarches en faveur des cessions de terrain à Tressac et Marminhac ont été votées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal de Polignac a voté à l'unanimité la désaffectation et l'aliénation de chemins ruraux sur les villages de Chambeyrac et Cheyrac ainsi qu'à la plaine de Bleu.

Le lancement de l'enquête publique au lieu-dit le Collet /Saint Anne a été votée à l'unanimité.

### **CULTURE**

Enfin, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le contrat d'accueil du groupe INTERFOLK pour l'année 2017. Polignac recevra des groupes de Macédoine ainsi que de Bolivie